GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Stratégie nationale BIODIVERSITÉ 2030

1 an de mobilisation de l'État et de la société

FRANCE NATION VERTE

Agir · Mobiliser · Accélérer

Sommaire

p.4 **1 an de mobilisation des parties**

p.7 **Les avancées significatives de la SNB**

- p.9 **AXE 1** Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité
- p.12 **AXE 2** Restaurer la biodiversité partout où cela est possible
- p.15 **AXE 3** Mobiliser tous les acteurs
- p.17 **AXE 4** Garantir les moyens d'atteindre ces ambitions

p.19 **Les prochaines étapes**

1

1 AN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Un an après son lancement, la Stratégie nationale Biodiversité (SNB) a permis d'engager une mobilisation des parties prenantes pour respecter les engagements pris en cohérence avec ceux du cadre mondial biodiversité de Kunming Montréal. La SNB rassemble désormais un collectif d'acteurs impliqués avec un objectif commun : œuvrer à la protection et à la restauration de la biodiversité dans l'Hexagone et en Outre-mer.

La biodiversité au cœur de la **PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE**

La Stratégie nationale Biodiversité est le volet biodiversité de la planification écologique. À ce titre, le ministère chargé de la Transition écologique élabore et porte cette stratégie au nom du gouvernement en consolidant l'ensemble des politiques en faveur de la biodiversité : aires protégées, protection des espèces, restauration de la nature. La stratégie intègre aussi la biodiversité dans les politiques sectorielles (agriculture, forêt, pêche, énergie, transport, etc.). 18 ministères et opérateurs sont associés à la mise en œuvre de la SNB. Cette gouvernance interministérielle permet de fédérer les acteurs de l'État et de ses services déconcentrés dans les territoires et leurs opérateurs, en concentrant les efforts sur la structuration de leurs actions.

La biodiversité au cœur de la **TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

La territorialisation de la planification écologique est essentielle. Les COP régionales, présidées par les préfets et présidents de Région, permettent de décliner la stratégie en feuilles de route annuelles et opérationnelles, grâce à la consultation des parties prenantes, en synergie avec les stratégies régionales de la biodiversité existantes ou à venir, en lien avec les collectivités locales. Des premières feuilles de routes ont été partagées, abordant en particulier les aires protégées, les continuités écologiques et la protection des espèces menacées.

La biodiversité en outre-mer est exceptionnelle, tant par la richesse en espèces que par le niveau d'endémisme : 19 000 espèces contre moins de 4 000 en Hexagone. Ces territoires, très différents, sont dispersés sur trois océans et répartis de la zone équatoriale à la zone polaire. Pour la plupart, ce sont des territoires insulaires. Leurs spécificités dans toutes leurs dimensions y compris culturelles sont prises en compte, en collaboration avec la direction générale des outre-mer.

Mobilisation de tous **LES ACTEURS**

L'atteinte de l'ensemble des cibles de la Stratégie nationale Biodiversité nécessite l'engagement et la mobilisation de tous les acteurs, à commencer par les entreprises qui prennent conscience que leur activité est fortement dépendante d'un bon fonctionnement des écosystèmes, mais également les collectivités, les citoyens, les associations. **Plusieurs évènements clés ont jalonné cette première année.**

1 AN D'ACTION
les dates clés de la mobilisation des parties prenantes

27 novembre 2023
Publication de la Stratégie nationale biodiversité

Novembre 2023
Lancement des COP régionales

5 mars 2024
Lancement officiel du club des pilotes de la SNB

22 - 26 mai 2024
Fête de la Nature

29 nov 2023 et 16 mai 2024
Roquelaure Entreprises & Biodiversité

21 oct - 1er nov 2024
COP 16 de Cali

13 - 14 novembre
Forum Biodiversité & Économie

19 - 21 novembre 2024
1re édition du salon Biodiversité & génie écologique

4 décembre 2024
Présentation de l'état d'avancement de la SNB au Comité national biodiversité

2

LES AVANCÉES SIGNIFICATIVES DE LA SNB DEPUIS 1 AN

La Stratégie nationale Biodiversité se décline en **4 AXES, 39 MESURES ET 209 ACTIONS.**

Chaque action de la SNB dispose d'un pilote chargé d'animer sa mise en œuvre. Un suivi régulier est assuré afin de rendre compte annuellement des avancées au Secrétariat général à la planification écologique, au Comité national biodiversité et au Secrétariat à la convention sur la diversité biologique. Le ministère anime la communauté des pilotes et élabore, avec l'appui de l'OFB, le dispositif de rapportage.

AXE 1
Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité

L'objectif est de s'attaquer aux pressions qui s'exercent sur la biodiversité, en France comme à l'étranger, afin de les réduire au maximum voire de les stopper, lorsque c'est possible. Cela implique notamment de les contrôler de façon juste et proportionnée.

RENFORCER LA STRATÉGIE NATIONALE AIRES PROTÉGÉES (SNAP 2030)

Un des objectifs de la SNB est l'atteinte de 10% du territoire national sous protection forte en 2030. Nous en sommes à **5,2% en 2024, grâce notamment à l'extension de plusieurs réserves naturelles nationales :** réserve des Sept-Îles (qui a notamment permis d'ajouter 19420 ha sous protection forte), réserve du Venec (287 ha sous protection forte) et celle de la Mer de Corail. 15 plans d'actions territoriaux (PAT) ont été élaborés pour augmenter la surface en aires protégées, améliorer la qualité de la gestion et connecter les aires protégées. Ces PAT permettront notamment de protéger certains écosystèmes spécifiques comme les récifs coraliens, les mangroves, les herbiers marins, les écosystèmes glaciaires, etc. Ils pourront ainsi constituer le support de la mise en protection forte des glaciers par des pactes territoriaux établis dans le cadre de la concertation à venir, annoncée par la ministre à Chamonix le 21 novembre 2024. Les PAT rassemblent **plus de 450 projets d'aires protégées et zones de protection forte engagées dont 90 projets finalisés à ce jour.**

Au-delà des objectifs quantitatifs de couverture en aires protégées, la SNAP et ses plans d'action doivent permettre le développement d'un réseau d'aires protégées efficace, cohérent, résilient, intégré et pérenne sur l'ensemble du territoire (à terre comme en mer). La stratégie doit accompagner la mise en œuvre d'une gestion efficace et adaptée de ce réseau et y garantir la compatibilité des usages avec les enjeux écologiques. Elle porte encore des objectifs sur le renforcement de la coopération internationale et le rôle des aires protégées en matière de connaissance sur la biodiversité. Une évaluation du premier triennal de la SNAP est en cours. Les conclusions de cette étude évaluative devront permettre l'engagement de travaux d'actualisation des plans d'action de la SNAP à partir de 2025.

La France s'est également engagée dans la protection de la biodiversité marine en haute mer, grâce à l'adoption en novembre 2024 par le Sénat de la loi autorisant la ratification par la France du traité sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale en haute mer (connu sous le sigle anglais BBNJ, Marine Biodiversity of Areas Beyond National Jurisdiction). Dans la perspective de la Conférence des Nations unies à Nice en 2025, la France continue sa mobilisation pour l'entrée en vigueur en 2025 de cet accord vital pour l'Océan.

VALORISER LES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX RENDUS PAR LES COMMUNES

En 2024, la reconnaissance de la contribution des communes aux objectifs de la transition écologique s'est concrétisée par la réforme de la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales. Avec une forte augmentation (de 41,3 M€ en 2023 à 100 M€ en 2024) qui porte à 8921 le nombre de communes bénéficiaires de la dotation, les critères d'attribution visent à soutenir les communes rurales dont le territoire est couvert par une part significative d'aire protégée ou jouxte une aire marine protégée. C'est un changement de paradigme : s'éloigner d'une vision négative de l'environnement, pour reconnaître et rémunérer l'engagement des communes qui portent les aires protégées, réservoirs de biodiversité, puits de carbone, au bénéfice de l'ensemble de la collectivité nationale.

**Catégories 5, 6 et 7 de la grille densité de l'INSEE. Pour les outre-mer, les communes de moins de 10000 habitants sont éligibles.*

LUTTER CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Depuis 2019, le portail national de l'artificialisation publie des données de suivi de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers avec une méthodologie nationale homogène basée sur les fichiers fonciers, données d'origine fiscale, retraitées par le Cerema. La production des données de suivi de l'artificialisation nette des sols (occupation des sols à grande échelle) est par ailleurs en cours de production par l'IGN dans tous les départements.

Cap sur le ZAN, une formation nationale à distance à destination des agents de l'État et des collectivités, est accessible en ligne depuis mai 2024 avec notamment des vidéos de témoignages d'élus de collectivités et des structures d'appui à l'ingénierie territoriale.

Une exposition *Des solutions sur mesure pour s'adapter à la rareté des ressources et bien vivre dans nos territoires* a été inaugurée le 30 septembre dernier à la Maison de l'architecture d'Île-de-France. Conçue pour des élus, des professionnels de la fabrique des territoires mais également le grand public, l'exposition vise à fédérer autour d'un récit mobilisateur à l'appui d'exemples concrets qui allient bien-être, préservation de la biodiversité et nouvelles façons d'habiter.

Pour lutter contre l'artificialisation des sols, le Fonds vert a été un dispositif clé de financement de projets. En 2023, la mesure liée au recyclage des friches a permis de financer 703 projets pour un total de 368 M€ de subventions attribuées. Ceci a permis le recyclage de 1170 hectares sur le territoire français.

LUTTER CONTRE LA SUREXPLOITATION DES RESSOURCES

En 2024, le Plan d'action national pour réduire les captures accidentelles de petits cétacés dans le golfe de Gascogne a été mis en œuvre avec un plan d'expérimentation pour évaluer et améliorer l'efficacité des dispositifs techniques de réduction des captures accidentelles.

Une fermeture de 30 jours dans le golfe de Gascogne début 2024 a permis de réduire de 76% les captures mortelles de dauphins par rapport aux hivers précédents. Des mesures alternatives à la fermeture continuent d'être expérimentées pour allier protection de la biodiversité et maintien de la pêche.

RÉDUIRE L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans le cadre de la Stratégie française énergie climat, le gouvernement a publié et soumis à la consultation en 2024 la Stratégie nationale bas-carbone 3 pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et la réduction de l'empreinte carbone et le plan national d'adaptation au changement climatique 3, qui repose sur une trajectoire de réchauffement de référence de +4°C en 2100. Ces plans contiennent des mesures pour préserver, restaurer et gérer durablement les écosystèmes afin de renforcer les puits de carbone et les solutions fondées sur la nature pour lutter contre les risques naturels aggravés par le changement climatique.

LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS

La stratégie Ecophyto 2030, publiée en mai 2024, confirme l'objectif de réduction de 50% de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et des risques liés par rapport à la moyenne triennale 2011-2013. La stratégie s'articule autour de plusieurs axes pour préserver la santé publique et celle de l'environnement tout en donnant les moyens de la transition aux agriculteurs par le développement de méthodes alternatives et le renforcement de leur accompagnement dans le changement de pratiques. Le plan d'anticipation du potentiel retrait européen de substances actives et de développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (Parsada) est au cœur de cette nouvelle stratégie Ecophyto.

Partout en France, des projets ont été mis en œuvre pour lutter contre les pollutions, notamment les pollutions plastiques. Deux sites de décharges littorales ont été résorbés et 14 sites sont engagés dans le cadre du plan national de résorption des décharges littorales historiques.

EXEMPLE **du site de La Torche**
Deuxième site résorbé dans le cadre du plan national de résorption des décharges littorales historiques, le site de La Torche, situé sur la commune de Plomeur dans le Finistère, est une ancienne carrière de sable située à l'embouchure d'un cours d'eau ayant servi de décharge à la fin des années 1960. C'est un site emblématique à plusieurs égards: classé Natura 2000 et spot de surf au niveau international. Des travaux d'envergure ont été menés fin 2023 afin de préserver l'écosystème (760 tonnes de déchets évacués). La réhabilitation du site a été permise par l'action conjuguée des opérateurs de l'État (Cerema, Ademe, BRGM) et de l'ensemble des acteurs locaux, fortement engagés : le Conservatoire du littoral, propriétaire du site, la communauté de communes du Pays Bigouden Sud, qui s'est portée maitre d'ouvrage, la commune de Plomeur ainsi que les services de l'État (DDTM 29). La résorption de la décharge de La Torche a permis par ailleurs de lancer une dynamique locale forte sur ce sujet : cinq autres sites du département ont confirmé leur engagement dans le plan.

LUTTER CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Grâce au financement du Fonds vert biodiversité, plus de 160 opérations de gestion concernant les espèces exotiques envahissantes ont été financées en 2023, environ 90 en 2024. Les opérations portent essentiellement, en France hexagonale, sur les plantes aquatiques envahissantes (jussies, myriophylle...), mais également les renouées et le frelon asiatique, espèces très largement répandues sur le territoire. En outre-mer, l'éventail d'espèces est plus varié, puisque dépendant de chaque territoire (crabe vert à Saint-Pierre-et-Miquelon, typha en Guadeloupe...).

EXEMPLE **du projet ReMinat à La Réunion**
La dégradation des habitats naturels représente une menace majeure pour la biodiversité de La Réunion. Les gestionnaires, décideurs et scientifiques de la conservation se sont regroupés autour d'un programme partenarial lutte et restauration des milieux prioritaires à La Réunion, sous le pilotage du parc national. Dans ce programme, la démarche qui était essentiellement centrée sur le degré d'invasion et la lutte contre les espèces

exotiques envahissantes a évolué en le réorientant sur un objectif de restauration des fonctionnalités des milieux. Ce nouveau projet ReMiNat, restauration des milieux naturels, va structurer les acteurs clés afin d'accompagner et renforcer les opérateurs en restauration écologique avec des expérimentations et des outils innovants, fédérer les partenaires autour d'une stratégie spatialisée et opérationnelle pour restaurer la fonctionnalité des milieux naturels et de leurs interfaces et structurer la collecte et la diffusion de données. Ce projet ReMinat a remporté le Prix national du génie écologique 2024, organisé par l'Association fédérative des acteurs de l'ingénierie et du génie écologique (A-IGÉco) et l'Office français de la biodiversité (OFB), dans la catégorie Pratiques de gestion favorables à la biodiversité.

ACCOMPAGNER LES SECTEURS PRIORITAIRES

RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES ÉNERGÉTIQUES

Depuis sa création en 2022, l'Observatoire national de l'éolien en mer a financé 34 projets de valorisation et d'acquisition de nouvelles connaissances sur le milieu marin et les impacts de l'éolien en mer sur ce milieu, avec notamment le lancement d'un appel à projets de recherche et d'une expertise scientifique collective sur les impacts des éoliennes en mer sur la biodiversité et les écosystèmes marins et côtiers.

Les énergies renouvelables participent à l'atténuation du changement climatique, mais présentent des risques d'atteinte à la biodiversité compte tenu de leurs emprises et de l'exploitation des ressources qu'elles nécessitent. Ces incidences et les solutions d'atténuation qui les accompagnent parfois, font l'objet de programmes de recherches scientifiques et techniques. Ainsi, l'Observatoire national de l'éolien en mer, mis en œuvre par l'OFB et l'Ifremer, a financé, depuis 2022, 34 projets de valorisation et d'acquisition de nouvelles connaissances sur le milieu marin et les impacts de l'éolien en mer sur les écosystèmes marins et côtiers. En 2024, un Observatoire des EnR et de la biodiversité, a été créé en application de la SNB 2030 et de la loiAPER du 10 mars 202323. Mis en œuvre conjointement par l'OFB et l'Ademe, il réalisera des bilans de la connaissance scientifique et technique des incidences des EnR terrestres sur la biodiversité, les sols et les paysages et des solutions de remédiation possibles, ainsi que des expertises ou études ciblées ponctuelles. Il assurera également le transfert des connaissances acquises via un centre national de ressources. Ces actions seront réalisées en partenariat avec des équipes de recherche (Patrinat, INRAe, université Aix-Marseille...), les industriels (SER, Enerplan, etc.), la Fédération des parcs naturels régionaux, les ONG, etc. Elles visent à accompagner les parties prenantes dans la conciliation de la transition énergétique en cours, avec les objectifs de préservation de la biodiversité, des sols et des paysages.

RENFORCER LA POLICE DE L'ENVIRONNEMENT

La stratégie nationale de contrôle en matière de police de l'eau et de la nature est parue en 2024. Sa signature par quatre ministères est venue renforcer l'importance donnée au caractère intégrateur du plan de contrôle inter-services adopté par chaque département pour la police de l'eau et de la nature. La coordination doit se faire à tous les étages du contrôle, depuis la définition de la stratégie nationale jusqu'à la réalisation des contrôles.

AXE 2
Restaurer la biodiversité partout où cela est possible

La stratégie prévoit des mesures de restauration sur les principaux écosystèmes dégradés. Cette restauration permettra de développer les solutions fondées sur la nature au profit des politiques de prévention des risques, de lutte contre les effets du changement climatique, de protection des ressources en eau...

ADOPTION DU RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LA RESTAURATION DE LA NATURE (JUIN 2024)

Le règlement restauration de la nature, adopté en juillet 2024, est entré en vigueur en août dernier. Cela marque le début de deux ans de travaux pour chaque État membre afin d'élaborer un plan national de restauration (rendu à la Commission européenne pour septembre 2026). Le plan national de restauration pour la France présentera les actions de restauration planifiées ou mises en œuvre, des éléments sur la prise en compte du changement climatique et les financements nécessaires pour atteindre les cibles fixées par le règlement. Le plan national de restauration sera élaboré en concertation avec les parties prenantes et le grand public, avec l'organisation d'une participation préalable du public, des groupes de travail dédiés dans les instances sectorielles et des échanges bilatéraux avec les acteurs clés.

PUBLICATION DES TEXTES D'APPLICATION DE LA LOI INDUSTRIE VERTE RELATIFS AUX SNCRR

Trois textes, un décret en Conseil d'Etat, un décret simple et un arrêté, datés du 21 novembre 2024, ont été publiés au JORF du 23 novembre 2024, permettant ainsi la mise en œuvre des sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation (SNCRR). Parmi les évolutions importantes de cette réforme des SNCRR, on peut noter la déconcentration de l'instruction et de la décision d'agrément aux préfets de région et l'élargissement du dispositif aux démarches volontaires de restauration de la biodiversité.

RENFORCER LES ACTIONS EN FAVEUR DES TRAMES ÉCOLOGIQUES

Pour avancer sur l'effacement des principaux obstacles aux continuités écologiques (dits points noirs), l'élaboration d'une méthodologie d'identification et de priorisation de ces points noirs a été confiée au Cerema. La méthodologie a été testée en Normandie, en collaboration avec la DREAL et le conseil régional. De nouveaux tests sur d'autres régions sont prévus avant d'appliquer la méthode dans toute la France courant 2025. Enfin, en 2023 le Fonds vert a soutenu à hauteur d'environ 28 M€ des opérations d'effacement de points noirs.

Concernant les continuités écologiques des cours d'eau, ce sont 230 ouvrages qui ont été financés par les agences de l'eau. Concernant la pollution lumineuse et la trame noire, l'OFB mène actuellement un recensement de l'ensemble des territoires couverts par une trame noire et a organisé cet automne un cycle de webinaires sur la sobriété lumineuse. Au niveau national, la mise à jour de l'indicateur référent de l'Observatoire national de la biodiversité a été lancée et des réflexions pour la mise à jour de l'arrêté nuisances lumineuses ont été menées. Le financement par le Fonds vert de la rénovation des parcs d'éclairage public a contribué, en plus de la baisse de la consommation d'énergie, à limiter la pollution lumineuse.

RAMENER DE LA NATURE EN VILLE

La révision du plan Nature en ville, qui constitue l'une des actions de la SNB 2030, s'est concrétisée par son lancement le 30 septembre 2024. Dans la continuité du précédent plan et d'une décennie de politiques publiques en faveur de la nature en ville, il cherche à accélérer les changements de pratiques et de conception sur la place de la nature dans la ville. Il répond à une ambition triple : garantir la présence d'une diversité d'espèces face à l'effondrement de la biodiversité, adapter les villes au changement climatique et améliorer la santé et la qualité du cadre de vie des citadins.

Les 26 actions de son programme concernent l'ensemble des acteurs et des leviers à mobiliser (filières du génie écologique et de la fabrique urbaine, du diagnostic à l'opération puis à la gestion, différentes échelles territoriales, etc.) pour faire de la nature une composante essentielle de l'aménagement et de l'imaginaire urbain, un élément constitutif de la durabilité, de l'identité et de l'attractivité de la ville.

Annoncée par le gouvernement le 14 juin 2022 en réaction aux vagues de chaleur, la mesure renaturation des villes et villages a ensuite été rattachée au Fonds vert. L'aide, à destination des collectivités locales, cofinance des actions situées dans un espace urbanisé, améliorant sa résilience face aux aléas climatiques en misant sur la réintroduction de la nature et de ses fonctions écologiques. Les bénéfices de la nature en ville (support de biodiversité, résilience climatique, stockage carbone, bien-être individuel et collectif, etc.) sont rarement directement monétisables dans un bilan d'opération et

les actions de renaturation sont structurellement déficitaires, rendant l'appui financier nécessaire.

La forte sollicitation de la mesure par les acteurs locaux depuis son lancement confirme l'intérêt et l'urgence d'agir qui habitent les collectivités territoriales, partout en France. En 2023, la demande a été 7 fois supérieure à l'enveloppe allouée à la mesure. Au 15 octobre 2024, 1440 projets ont été subventionnés, pour un montant d'aide total de 177 M€. Des collectivités ont bénéficié de l'aide dans tous les départements y compris outre-mer. Cela correspond à 960 ha qu'il est prévu de renaturer (chiffre indiqué par les porteurs de projets) et concerne plus de 7 millions de personnes qui résideront à proximité de l'espace de nature créé.
La mesure renaturation et le plan Nature en ville ont précédé le règlement européen de restauration de la nature, mais ils pourront outiller la mise en application de son article 8 sur les écosystèmes urbains. Ils apportent respectivement des leviers financiers et une approche qualitative aux objectifs quantitatifs de restauration fixés par le règlement pour les écosystèmes urbains.

RENFORCER LA RÉSILIENCE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS

A la suite du retour d'expérience du plan France relance, qui a financé environ
60 millions de plants entre 2021 et 2023, les critères environnementaux du cahier des charges du plan de renouvellement forestier de France 2030 et de la planification écologique – France Nation verte ont été renforcés. Notamment, les critères de diversification des peuplements forestiers installés ont été réhaussés. Les seuils ont été revus : de 4 ha à 25 ha, au moins
2 essences représentées et 20 % de la surface en diversification ; au-delà de 25 ha, au moins 3 essences et 20 % de la surface en diversification. De plus, les propriétaires forestiers peuvent être financés pour le maintien d'éléments écologiques présents dans la limite de 10 % des surfaces plantées.

FAVORISER LES HAIES

Le Pacte en faveur de la haie a été lancé en septembre 2023 par les ministères en charge de l'Agriculture et de l'Écologie. D'une ambition inédite, puisqu'il s'agit d'obtenir un gain net du linéaire de haies de 50 000 km d'ici 2030, ce pacte propose une approche globale et intégrée, portant sur toutes les haies, agricoles ou non, concernant l'ensemble des maillons contribuant à leur valorisation, des pépiniéristes au chauffage par bois-énergie, en passant par les propriétaires et gestionnaires des haies et les organismes de conseil, notamment associatifs, les accompagnant.

Dès 2024, plusieurs appels à projets régionaux à destination des structures animatrices du territoire et des agriculteurs ont été initiés pour accompagner la plantation et, une nouveauté par rapport au plan France relance, la gestion durable des haies et des systèmes agroforestiers. Un appel à projets visant à soutenir la structuration de filières de valorisation durable de la haie, mis en œuvre par l'Ademe, répond à la demande forte pour créer et consolider des filières de valorisation des haies, notamment en bois-énergie, tout en garantissant une gestion durable de la ressource.

Par ailleurs, des travaux sur la simplification de l'application de la réglementation applicable aux haies, ainsi que le développement de la connaissance et de la formation sur l'agroforesterie, permettent de soutenir l'ambition phare du Pacte, à savoir redonner de l'intérêt aux haies pour encourager leur plantation et leur gestion durable. La mise en place de l'Observatoire de la haie permettra notamment d'obtenir un socle cartographique actualisé des

haies, renseignant tant sur le plan quantitatif que qualitatif, et ainsi de pouvoir suivre l'indicateur du gain net de linéaire de haies d'ici à 2050.

RESTAURER LES ZONES HUMIDES

Compte tenu de leur importance pour la biodiversité, l'adaptation aux effets du changement climatique (réduction des risques d'inondations et de sécheresses) et le maintien du grand cycle de l'eau (en quantité et en qualité), la restauration des milieux humides est depuis longtemps une priorité dans les programmes d'intervention des agences de l'eau. Ces dernières sont en effet les principaux financeurs de ces opérations de restauration de milieux aquatiques dans l'hexagone (l'OFB apporte des financements dans les DROM).
Ces milieux ont subi et subissent toujours des dégradations très importantes. Il est apparu nécessaire, non seulement de poursuivre et d'intensifier les efforts pour les préserver et réduire voire enrayer leur disparition, mais aussi de restaurer les zones humides encore susceptibles de retrouver leurs fonctions naturelles.

Le 4e plan national milieux humides 2022-2026, volet de la SNB, a pour objectif de conforter et de renforcer cette dynamique, qui va également répondre aux objectifs du règlement restauration de la nature, avec un engagement fort de +50000 ha de zones humides restaurées sur sa durée.

C'est plus de 18000 ha de zones humides qui ont été restaurés en 2022 et 2023 avec des aides des agences de l'eau.
La priorité de financement pour les actions de préservation et de restauration des milieux humides sera renouvelée dans les 12es programmes d'intervention 2025-2030 des agences de l'eau.

INVERSER LE DÉCLIN DES ESPÈCES MENACÉES

Les plans nationaux d'action (PNA) sont des outils juridiquement non contraignants ayant pour ambition de restaurer les populations ou aires de présence d'espèces protégées à l'état de conservation particulièrement préoccupant ou qui présentent des enjeux particuliers, de coexistence avec les activités humaines notamment. Dans cette dynamique et portée par la SNB, de nouveaux PNA ont été lancés en 2024 avec des structures partenaires en charge de l'animation des PNA dans les territoires de présence du ou des espèces : PNA ripisylves de Martinique, PNA nivéole de Nice et corniches de la Riviera, PNA râle des genêts (renouvellement) ou encore PNA mouflon de Corse. Les travaux se poursuivent pour le lancement d'autres PNA, comme un PNA cigogne noire dans l'est ou encore un PNA ambitieux ayant pour objet la protection des forêts subnaturelles (forêts anciennes non exploitées depuis longtemps), ce qui permettra également la protection de l'ensemble du cortège d'espèces inféodées à ces milieux rares.

EXEMPLE **PNA mouflon de Corse**
Animal emblématique de lîle, le mouflon de Corse bénéficie de son premier plan national d'actions. S'il avait déjà fait l'objet d'un arrêté de protection en 2019, un premier plan national d'actions pour la période 2024-2033 vise à assurer le rétablissement de l'espèce. Deux populations de mouflons vivent sur l'île, celle du massif du Cinto (nord) et celle du massif de Bavella (sud), possédant deux aires de répartitions disjointes. Celle du Cinto se trouve dans un état de conservation défavorable, celle de Bavella, vulnérable. Ce plan a pour ambition de rétablir la population de mouflons dans son aire de répartition d'origine dans l'île. Pour cela, le plan vise à coordonner et fédérer les initiatives des différentes structures impliquées dans la sauvegarde de l'espèce. Il est également prévu un volet internationa, associant notamment des experts italiens lors de sa mise en œuvre. Le lâcher de mouflons à partir d'enclos d'élevage apparaît notamment comme une des actions phares du plan pour dynamiser la population et aider à la recolonisation de milieux favorables à l'espèce.

AXE 3
Mobiliser tous les acteurs

L'objectif est de s'attaquer aux pressions qui s'exercent sur la biodiversité, en France comme à l'étranger, afin de les réduire au maximum voire de les stopper, lorsque c'est possible. Cela implique notamment de les contrôler de façon juste et proportionnée.

ASSURER L'EXEMPLARITÉ DE L'ÉTAT

Dans le cadre du plan de transformation écologique de l'État, des actions ont été menées pour prendre en compte la biodiversité, notamment dans l'approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique pour la restauration collective, la lutte contre l'usage du plastique à usage unique et la formation des cadres supérieurs de l'État aux enjeux de la transition écologique (50% formés en 2024).

MOBILISER LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Les leviers proposés pour accélérer la transition écologique des territoires sont nombreux : se procurer des données, trouver l'appui en ingénierie et en financement, se doter du foncier, planifier, se fixer des objectifs partagés et assurer la bonne mise en œuvre, son suivi et son amélioration continue. L'État et ses opérateurs accompagnent les élus pour faire de la biodiversité et du maintien des services rendus par les écosystèmes un atout de leur mandat et de la transition écologique de leur territoire*.

Les atlas de la biodiversité communale (ABC) sont un outil majeur pour accompagner les collectivités dans une meilleure prise en compte de la biodiversité sur leur territoire et dans leurs politiques locales. L'inscription du programme ABC dans la SNB a permis de renforcer la capacité de soutien et d'accompagnement de l'OFB auprès des acteurs locaux. En 2024, 121 nouvelles collectivités (communes, intercommunalités, parcs naturels régionaux…) ont pu lancer un ABC, impliquant plus de 1100 nouvelles communes. Depuis 2017, 4602 communes ont ainsi été couvertes par le programme ABC. Afin de réunir les collectivités engagées sur le programme ainsi que leurs partenaires locaux, l'OFB a organisé, du 5 au 7 novembre 2024, une nouvelle édition du colloque national des ABC, réunissant 320 personnes à Strasbourg. Le colloque a été l'occasion de dévoiler une publication sur le rôle des ABC pour une planification urbaine favorable à la biodiversité, dans la lignée de la SNB qui souligne l'intérêt des ABC dans la lutte contre l'artificialisation des sols.

Le mécénat avec la fondation Engie a permis de conduire une 2e édition du Trophée des ABC. 7 lauréats ont été récompensés à cette occasion.

** Page Je passe à l'action collectivités du site de la SNB : biodiversité.gouv.fr*

EXEMPLE **de l'ABC de Rémire-Montjoly en Guyane**

À Rémire-Montjoly, en Guyane, l'atlas de la biodiversité communale s'est transformé en un véritable projet participatif. Avec l'appui du Gepog (Groupe d'étude et de protection des oiseaux en Guyane) et aidée d'experts, la commune a pu sensibiliser ses habitants à la formidable biodiversité qui les entoure et créé une véritable dynamique autour de ce dispositif proposé par l'OFB.

Rémire-Montjoly a été récompensé en 2024 d'un trophée ABC dans la catégorie Agir et planifier pour la qualité et l'ambition de son plan de préservation et restauration des continuités écologiques sur son territoire.

TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE (TEN)

est une initiative conjointe du ministère chargé de la transition écologique et de Régions de France, pilotée par l'OFB en partenariat avec les agences de l'eau. La démarche est portée localement par des collectifs régionaux (conseil régional, DEAL ou DREAL, direction régionale de l'OFB, agence de l'eau, département) avec l'appui de partenaires. Le programme est ainsi ouvert dans 11 régions. Les collectifs régionaux assurent le déploiement de l'initiative, l'accompagnement des collectivités, l'évaluation et l'attribution de la reconnaissance ainsi que la valorisation des engagés aux échelles locale et nationale. À ce jour, 555 collectivités sont engagées dans le programme dont 105 intercommunalités. L'OFB inscrit le programme TEN dans la trajectoire fixée par la SNB (5000 TEN d'ici 2030, dont 500 intercommunalités).

RENFORCER LA MOBILISATION DES ACTEURS DANS LES TERRITOIRES AUX CÔTÉS DES RÉGIONS AVEC LES AGENCES RÉGIONALES DE LA BIODIVERSITÉ

12 agences régionales de la biodiversité jouent un rôle de catalyseur des énergies et des compétences territoriales et impulsent une dynamique partenariale collaborative pour généraliser au plus près du terrain les bonnes pratiques de préservation et de restauration de la biodiversité. Elles permettent de mieux coordonner les politiques nationales, régionales et locales de biodiversité, notamment en favorisant le lien entre les SRB et la SNB. Aujourd'hui les ARB couvrent 82% des collectivités territoriales.

EXEMPLE **du programme Érable**
Un an après le lancement du programme de recherche-action Érable, la première session de la consultation pour l'année 2024 a sélectionné sept premiers lauréats. Ces projets transdisciplinaires vont nourrir les réflexions stratégiques des élus locaux sur l'avenir de leur territoire en intégrant la biodiversité et la relation au vivant comme facteur clé. Ces projets abordent des thématiques diverses comme l'enjeu crucial de l'adaptation des territoires qui accueillent des glaciers et de la préservation des espaces naturels libérés par leur fonte, la reconversion de tourbières en aires protégées, les possibilités d'adaptation et de transformation des activités humaines face à la salinisation des milieux et au changement climatique, la continuité écologique des cours d'eau, la libre évolution des forêts, la diversité culturelle des récits sur la biodiversité, etc.

MOBILISER LES ENTREPRISES

Plus de la moitié du PIB mondial dépend de la nature. L'érosion de la biodiversité est identifiée comme 3e risque le plus important pour l'économie et les sociétés humaines (Forum économique mondial, 2020). 42% du montant des actions et obligations détenues par des institutions financières françaises sont émis par des entreprises qui sont fortement ou très fortement dépendantes d'au moins un service écosystémique (Banque de France/OFB/AFD/CDC-B, 2021).

Entreprises engagées pour la nature est une initiative portée par l'OFB pour construire et faire reconnaitre sa démarche biodiversité et assurer un suivi dans une logique d'amélioration continue.
Le programme a pour objectif d'engager les entreprises en faveur de la biodiversité. Il vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions d'entreprises. Il s'adresse aux entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité, initiées ou débutantes en matière de biodiversité et qui veulent s'engager concrètement.

Dans son plan d'action, l'entreprise doit agir concrètement sur sa chaine de valeur, son processus de production ou encore dans ses décisions d'investissements afin de réduire ses impacts et pressions sur la biodiversité, fédérer, sensibiliser et former ses salariés, ses clients, ses fournisseurs et partenaires pour favoriser une prise de conscience des dangers qui pèsent sur la biodiversité et leur donner les clés pour agir, inspirer et essaimer en partageant son expérience et ses bonnes pratiques auprès d'autres entreprises, partenaires ou collectivités.

À ce jour, plus de 300 entreprises ont adhéré au programme et 170 sont engagées. L'OFB inscrit le programme EEN dans la trajectoire fixée par la SNB (5 000 EEN d'ici 2030, dont 2/3 de PME).

L'OFB va se concentrer sur l'outillage des entreprises pour s'insérer dans la démarche EEN. En cela, l'objectif vise à confier la mise en place puis le suivi des plans d'actions des entreprises à d'autres (fédérations d'entreprises dans une logique de filières, et collectifs régionaux/ARB pour une démultiplication via les dynamiques dans les territoires : 4 premières régions pilotes sont ainsi annoncées dès 2025). L'enjeu est d'accompagner les entreprises sur la biodiversité, avec des outils pertinents et des institutions déjà bien connues des acteurs économiques. L'OFB poursuit ses travaux avec l'Adem et Bpifrance en ce sens.

Le Mooc biodiversité et entreprises :
L'OFB a soutenu financièrement la construction de ce Mooc, porté par la LPO et le Medef. Cette formation permet de sensibiliser et former les TPE/PME sur les enjeux relatifs à la biodiversité. Le Mooc est également une voie d'accès facilité à EEN pour les TPE.

Enfin, dans le prolongement du Roquelaure entreprises et biodiversité, l'OFB a organisé en 2024 le **Forum biodiversité et économie,** les 13 et 14 novembre à la Cité des sciences et de l'industrie de Paris. L'objectif était de mobiliser les acteurs économiques et entreprises, afin qu'ils s'engagent en faveur de la biodiversité et qu'ils la prennent en compte dans le développement de leurs activités. Un véritable succès avec plus de 1200 inscrits à ce temps fort, clos par la ministre.

SENSIBILISER LES CITOYENS

Afin de sensibiliser les citoyens et de favoriser les changements transformateurs, de nombreuses actions ont été menées en 2024.

Plus de 1 000 écoles et établissements scolaires sont déjà engagés dans la mise en place d'une aire marine ou d'une aire terrestre éducative dans l'hexagone et dans les outre-mer. Une aire éducative est un petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves d'une école, d'un collège ou d'un lycée. Encadrés par leurs enseignants et une structure de l'éducation à l'environnement, les élèves se réunissent sous la forme d'un conseil des enfants et prennent toutes les décisions concernant leur aire éducative.

En collaboration avec le ministère de la Transition écologique, l'Office français de la biodiversité a lancé en juillet une grande campagne de communication afin de sensibiliser les Français à l'importance de préserver la biodiversité, tout en leur donnant des clés pour agir, en mobilisant des partenariats média avec Brut, M6 et Hugo décrypte.

Campagne de communication Tous biodiversité, lancée le 8 juillet 2024.

AXE 4
Garantir les moyens d'atteindre ces ambitions

Pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie, il importe de garantir des moyens à la hauteur. Ces moyens ne se limitent pas aux enjeux financiers mais couvrent également des questions de recherche et de diffusion de connaissances, ainsi que la gouvernance de pilotage de la stratégie.

DÉVELOPPER ET VALORISER LA CONNAISSANCE

Après la publication de son schéma directeur début janvier 2024, le programme national de la surveillance de la biodiversité terrestre se poursuit, avec la validation de sa feuille de route 2024-2025, et la tenue d'un comité des correspondants régionaux pour accompagner sur les territoires le renforcement des dispositifs prioritaires, en particulier suivi des oiseaux communs et des pollinisateurs.

Le catalogue de données du système d'information sur la biodiversité (SIB) s'enrichit : accessible via le portail Naturefrance, il facilite l'accès et le partage des données permettant de suivre l'état de la biodiversité, les pressions qui pèsent sur elle, et évaluer les résultats des efforts déployés.

Cartographie nationale prédictive des habitats naturels (CarHab) sur 50% de la surface hexagonale

Cartographier les habitats naturels est un enjeu stratégique pour la préservation de la biodiversité. CarHab, le programme de cartographie nationale prédictive des habitats naturels, lancé en 2020, permet de préidentifier et prélocaliser les habitats naturels et semi-naturels terrestres. La finalité du programme est de réaliser une modélisation à l'échelle du 1:25 000e de l'ensemble du territoire hexagonal ainsi que de la Corse et de La Réunion d'ici 2026 puis, dans la foulée, des autres territoires d'outre-mer. Après une première vague de 20 départements mis à disposition en avril 2023 sur le site de l'INPN, CarHab s'étend dorénavant sur 24 départements supplémentaires, couvrant ainsi 50% de la surface hexagonale. CarHab fait appel à une modélisation par machine learning mobilisant des données de végétation existantes, des techniques d'analyses d'images et de la prospection de terrain.

MOBILISER LES FINANCEMENTS PUBLICS, INTERNATIONAUX ET PRIVÉS

Le financement de la biodiversité et en particulier de la Stratégie nationale Biodiversité et du cadre mondial biodiversité repose sur plusieurs sources : État et ses opérateurs, Europe, fiscalité, collectivités et entreprises privées.

La création du Fonds vert en 2023 a permis de dégager des moyens supplémentaires inédits et d'accompagner de nombreux territoires dans la mise en œuvre de projets qui contribuent à l'atteinte des objectifs fixés par la SNB.

EXÉCUTION DU FONDS VERT ET DU FOND VERT BIODIVERSITÉ SUR LES ACTIONS DE LA SNB

En 2023, le Fonds vert a permis de financer plusieurs mesures prioritaires de la SNB, pour un total de 643 M€.

- 348 M€ pour la mesure recyclage foncier, 703 projets.
- 148 M€ pour la mesure renaturation des villes et des villages, 840 projets.

Exemple de projet financé : 1,7M€ pour les études et la réalisation des travaux dans la commune de Mtsamboro à Mayotte, pour renforcer les berges face aux inondations, ruissellements ou glissements de terrain.

- 147 M€ pour la mesure accompagnement de la SNB, 1051 projets sur plusieurs axes.
- Mise en place de la SNAP Exemple de projet financé : renforcement d'aires protégées pour passage en zone de protection forte dans les Pays de la Loire pour une surface prévisionnelle de 4891 hectares.
- Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) Exemple de projet financé : 884 000€ pour financer un plan de lutte sur la montagne Pelée en Martinique.
- Restauration écologique Exemple de projet financé : 164 000€ en Auvergne Rhône-Alpes pour la cartographie et la réalisation de 3 projets de continuité écologique : plantation de haie, clôture anti-collision, microstructures pour la microfaune.
- Protection des espèces.

MOBILISATION DES FINANCEMENTS PUBLICS INTERNATIONAUX

L'Agence française de développement (AFD) continue d'intégrer la biodiversité dans tous ses secteurs d'intervention. L'année 2023 a été un record, avec 1,1 Md€ de financements en faveur de la biodiversité, en avance sur l'objectif de 1 Md€ en 2025.

MOBILISATION DES FINANCEMENTS PRIVÉS

La COP16 biodiversité de Cali a permis de mobiliser de nombreux acteurs sur la recherche de financements privés pour le Cadre mondial : certificats biodiversité, mise en œuvre en France des SNCRR, paiements pour service environnementaux, création du fonds Cali, sont autant de perspectives intéressantes.

Le label bas carbone a évolué pour mieux intégrer les enjeux de biodiversité et renforcer son déploiement. Une méthode a ainsi été approuvée pour l'outre-mer sur les mangroves, afin de faciliter la rencontre entre financeurs et porteurs de projet. Des révisions ou de nouvelles méthodes sont en cours pour renforcer les critères d'éligibilité (notamment en forêt et en agriculture, tourbières).

3

LES PROCHAINES **ÉTAPES**

LES JALONS DE REDEVABILITÉ

TERRITORIALISATION DE LA SNB DANS LE CADRE DES COP RÉGIONALES

RAPPORTAGE AUPRÈS DU SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE EN FÉVRIER 2026

PRÉSENTATION DE L'AVANCEMENT DEVANT LE COMITÉ NATIONAL BIODIVERSITÉ LE 1ER AVRIL 2025

LES GRANDS ÉVÈNEMENTS

(21-25 mai 2025)

Fête de la nature

9 - 13 juin 2025

3e conférence des Nations unies sur l'Océan (UNOC3)

(Nice)

9-10 juillet 2025

Rencontres biodiversité et territoires

(Bordeaux)

18 - 20 novembre 2025

2e édition du Salon de la biodiversité et du génie écologique au Salon des maires

(Paris)

du 24 novembre
au 05 décembre 2025

CoP20 CITES

(Ouzbékistan)

2025

Année Internationale de la préservation des glaciers

| **Contact presse:** presse@ecologie.gouv.fr

biodiversite.gouv.fr

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

DICOM-SG/DOP/23112– Décembre 2024 – Crédits ©Matignon.Guilbert Ivan, Terra/A. Bouissou, D. Carles, S. Giguet, L. Mignaux, T. Degen - Impression : MTES-MCTRCT/SG/SPSSI/ATL – Imprimé sur du papier certifié écolabel européen